



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666


Fax. (Qc): (418) 660-8998

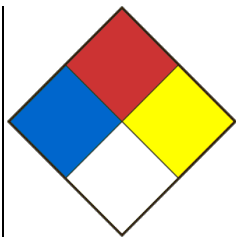
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit TÉTRAHYDROFURANNE (stabilisé BHT)		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique C ₄ H ₈ O		Numéro MAT TR-0118	Masse molaire 72,11
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes TETRAHYDROFURANE, TÉTRAHYDROFURANNE, DIETHYLENE OXIDE, TETRAMETHYLENE OXIDE, THF, 1,4-EPOXYBUTANE, BUTYLENE OXIDE, CYCLOTETRAMETHYLENE OXIDE, FURANIDINE, OXACYCLOPENTANE, OXOLANE			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060	
Date FDS préparée 2020-02-03	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	Liquides inflammables catégorie 2 Toxicité aigüe-Orale catégorie 4 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2A Cancérogénicité catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3
Mention d'avertissement	DANGER
Mentions de danger (H)	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H351 Susceptible de provoquer le cancer.
Conseils de prudence (P)	P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P330 Rincer la bouche. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser de l'eau pulvérisée ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction. P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
PICTOGRAMMES	
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)



Santé 2
Inflammabilité 4
Réactivité 1
Spécial

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Tétrahydrofuran	109-99-9	>=99
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol (BHT) (stabilisant)	128-37-0	<=0.05

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'œil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Ne PAS faire vomir. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Oui
Conditions d'allumage	Tenir à l'écart de la chaleur/étincelles/feu/surface chaude.
Agents d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
Produits de combustion / décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - oxydes d'azote (NOx). - Oxydes de Carbone. Peroxydes.
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). Peut former du peroxyde explosif.
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
---	--

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Entreposer dans un endroit frais et sec. Utiliser des systèmes de ventilation et appareils électriques mis à la terre et ne produisant aucune source d'allumage (étincelles). Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue. Les récipients qui sont ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus debout pour éviter les fuites. Stocker sous gaz inerte. Protéger des rayons du soleil. Le résidu sec est explosif. Il faut effectuer des essais pour détecter la formation de peroxyde, périodiquement et avant la distillation.
Méthode et équipement de manutention	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Si l'on soupçonne la formation de peroxyde, ne pas ouvrir ni déplacer le récipient. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Embouteiller dans des contenants de verre seulement.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Tetrahydrofuran	109-99-9	TWA	50.000000 ppm 147.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte			
		STEL	100.000000 ppm 295.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
	La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte			
		TWA	50.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
	Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.			
		STEL	100.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
	Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.			
		VEMP	100.000000 ppm 300.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

Origine des données	Sigma-Aldrich.
Ventilation	Hotte.
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Apparence	Liquide incolore.
Odeur	Distillats de pétrole.
Seuil olfactif	2.5ppm
pH	7.
Point de fusion / congélation	-108°C
Point initial d'ébullition	65-67°C
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	-20°C
Taux d'évaporation	> 1 (n-butyl acetate = 1).
Inflammabilité	Oui
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	2%
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	11.8%
Tension de vapeur	17.5 kPa (131.3 mm Hg) at 20 °C.
Densité de vapeur	2.5 (Air=1)-
Densité	0.889g/cm ³
Solubilité	Miscible avec l'eau, l'alcool, les cétones, l'éther et les hydrocarbures.
Coefficient de partage--n-octanol/eau	0.35-
Température d'auto-inflammation	321 °C
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité	0.53 cP à 20°C.

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Non-réactif sous conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées. Il faut effectuer des essais pour détecter la formation de peroxyde, avant la distillation ou l'évaporation. Il faut effectuer des essais pour détecter la formation de peroxyde ou jeter la solution après un an. Hygroscopique.
Risque de réactions dangereuses	Stable sous conditions normales. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Chaleur, flammes et étincelles. Éviter la chaleur excessive et l'humidité. Exposition à de l'air humide ou à de l'eau.
Substances incompatibles	Agents oxydants forts. Acides.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Peroxydes.

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

TÉTRAHYDROFURANNE (STABILISÉ BHT)

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritations sévères et brûlure pouvant entraîner des lésions oculaires permanentes.
- Peau	Irritation et dermatite.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Somnolence et perte de conscience.
- Ingestion	Irritation des muqueuses. Effets narcotiques, lésions au foie et aux reins, désordres gastro-intestinaux, crampes, diarrhées, maux de tête, pâleur, nausées et vomissements, vertiges, somnolence, tremblements, salivation, convulsions, hypotension, collapsus respiratoire, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Est reconnu comme agent peut-être cancérigène pour l'homme (classe 2B) par le CIRC. Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements: provoque une dépression du système nerveux central.
DL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 1 650 mg/kg DL50 Dermal - Rat - > 2000 mg/kg
CL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 inhalation - Rat 180 mg/L - 1 h 53.9 mg/L - 4 h

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	CE50 - Daphnia (Daphnie) - 3485 mg/L - 48 h CL50 Pimephales promelas : 2160 mg/L - 96 h
Persistence et dégradation	Une persistance est peu probable d'après les informations fournies.
Potentiel de bioaccumulation	On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).
Mobilité dans le sol	Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.
Autre effets nocifs	Donnée non disponible.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	2056
Appellation réglementaire	TÉTRAHYDROFURANNE
Classification du TMD	3 Liquides inflammables
Groupe d'emballage	II
Indice de quantité limitée	1L
Indice PIU	-
Dispositions particulières	-

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Liquides inflammables catégorie 2 Toxicité aigüe-Orale catégorie 4 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2A Cancérogénicité catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3
---------------	---

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2020-02-03